DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

SESSION 2025

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 1

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Durée de l'épreuve : 4 heures – Coefficient : 1

Document autorisé :
Aucun document ni aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : **le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 2 dossiers indépendants

DOSSIER 1 – ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (9 points)

DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÉMATISÉE (11 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 Principaux ratios des comptes des sociétés non financières (en %)

Document 2 Les super-profits des grandes entreprises relancent l'éternel débat sur le partage de la valeur

Document 3 Le plan de partage de la valorisation de l'entreprise

Document 4 [La France] Attractive un jour, attractive toujours ?

Document 5 La France, championne d'Europe des investissements étrangers : « a French paradox » ?

Document 6 Choose France est-il vraiment un succès ?

Document 7 Taux des prélèvements obligatoires dans l'Union européenne (en %)

Document 8 La redistribution réduit fortement les inégalités en France selon l'Insee

Document 9 Les inégalités de revenus remontent

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

Vous venez d'intégrer l'équipe d'un cabinet comptable qui propose ses services de conseil aux entreprises françaises et étrangères au niveau juridique, comptable et économique. En particulier, il accompagne des firmes multinationales à s'implanter en France.

Dans un contexte marqué par l'incertitude politique et économique, vous devez analyser la situation économique nationale pour guider les entreprises clientes dans leurs choix stratégiques.

Vous devez donc préparer deux dossiers d'analyse destinés aux collaborateurs du cabinet sur la création de richesses par les entreprises et sa répartition.

DOSSIER 1 – ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

Votre mission consiste à préparer le contenu de ces dossiers. Pour cela, vous devez :

1. identifier les enjeux actuels du partage de la valeur ajoutée en France ;
2. apprécier la politique d'attractivité de la France depuis 2017 ;
3. discuter de l'efficacité de la politique de redistribution en France.

DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÉMATISÉE

Au regard du niveau de la dette publique en France, votre deuxième dossier portera sur la question suivante :

La dette publique est-elle aujourd'hui un frein à la croissance économique ?

Il est attendu en réponse à cette question une argumentation structurée s'appuyant sur le contexte, vos compétences et sur vos connaissances (théoriques et factuelles).

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Principaux ratios des comptes des sociétés non financières (en %)

	2020	2021	2022	2023
Rémunérations des salariés / valeur ajoutée brute	66,7	66,3	66,4	64,9
Impôts sur la production / valeur ajoutée brute	6,2	5,0	5,4	5,1
Taux de marge (1)	31,3	33,5	31,0	32,7
Taux d'investissement (2)	22,2	22,9	23,1	22,8
Taux d'épargne des entreprises (3)	19,6	23,0	20,3	21,7
Taux d'autofinancement (4)	88,3	100,2	87,6	95,3

Notes :

(1) Taux de marge = Excédent brut d'exploitation (EBE) / Valeur ajoutée brute

(2) Taux d'investissement = Formation brute de capital fixe / Valeur ajoutée brute

(3) Taux d'épargne = Épargne brute / Valeur ajoutée brute

(4) Taux d'autofinancement = Epargne Brute / Formation brute de capital fixe

Source : comptes nationaux annuels (base 2020), Insee Résultats, parution du 31 mai 2024.

Document 2 – Les super-profits des grandes entreprises relancent l'éternel débat sur le partage de la valeur

La répartition de la valeur créée par les entreprises, sous forme de produits ou de services, est plutôt stable en France depuis les années 1980. Si l'on retire la part qui est reversée à l'État sous forme d'impôts et de taxes, les deux tiers (66 %) de la richesse produite va aux salariés, sous forme de rémunération, et un tiers aux profits − ceux-ci étant pour partie reversés aux actionnaires avec les dividendes, et pour partie réinvestis dans l'entreprise, selon les données publiées par l'Insee.

La part dévolue au capital − le profit − a connu une petite baisse après la crise financière de 2008, en tombant à moins de 30 % de la valeur ajoutée, avant de revenir à son niveau antérieur, à l'exception de 2020, l'année du Covid-19 et des confinements. Cette répartition est plus favorable aux salariés qu'aux États-Unis, par exemple, où la part des profits est plus importante (aux alentours de 40 %), ou que chez nos principaux voisins de la zone euro (36 % à 40 %).

La pertinence, ou l'équité, du partage doit donc être jugée en fonction des secteurs et des types d'activité, et non à l'échelle d'un pays. Pour l'économiste M. Plane, « le problème est plutôt que, depuis 1985, la part des dividendes dans les profits est historiquement élevée : elle représentait plus de 50 % en 2023, mais elle est montée à plus de 80 % en 2022 ». En moyenne, sur la période 1980-2023, ce chiffre était d'environ 30 %. Ces dividendes vont enrichir les actionnaires, mais ne profitent pas aux salariés ou à l'entreprise sous forme d'investissement.

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs ont bien tenté d'orienter vers les salariés une part croissante de ces profits, en mettant en place des dispositifs justement dits « de partage de la valeur », à savoir la participation, l'intéressement, l'abondement et, plus récemment, la prime de partage de la valeur.

Des initiatives vertueuses, mais qui rapportent finalement peu aux salariés : en 2021, selon les chiffres de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, les montants ainsi distribués n'ont pas dépassé les 35 milliards d'euros au total.

Des sommes qui « restent modestes et ne semblent pas à même d'affecter structurellement » la répartition, concluent Maria Guadalupe, Camille Landais et David

Sraer, les trois auteurs d'une note du Conseil d'analyse économique publiée en juillet 2023. Ces outils génèrent même des effets d'aubaine pour les employeurs, qui optent pour des primes plutôt que des hausses salariales, et ont un coût non négligeable pour les finances publiques, puisqu'ils sont assortis d'exonérations sociales et fiscales. Enfin, ils sont inégalitaires : un peu plus de la moitié seulement des salariés du privé en bénéficient, et pas les moins bien lotis.

« Le mécanisme le plus naturel serait de recourir à la taxation, qui permet en outre de redistribuer de manière plus équitable » la richesse produite, observe Camille Landais, professeur à la London School of Economics. Cette hypothèse se heurte néanmoins à deux difficultés : les entreprises peuvent réagir en limitant délibérément leurs profits, ou en recourant à l'optimisation fiscale. Ces comportements pourraient finalement coûter à la collectivité deux fois les montants redistribués, selon les hypothèses les plus élevées. D'où la nécessité de lutter contre ces pratiques, souligne l'économiste, pour mettre en place une politique efficace de partage de la valeur.

Source : article paru sur le site Internet du journal Le Monde, 08 mars 2024.

Document 3 – Le plan de partage de la valorisation de l'entreprise

Le « plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE) » est un dispositif créé par la loi du 29 novembre 2023, directement inspiré des propositions formulées par les partenaires sociaux dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 10 février 2023 relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise. Il a pour objet de permettre aux salariés justifiant d'une ancienneté minimale d'un an (ou moins si l'accord de mise en place du plan le prévoit), de percevoir une « prime de partage de la valorisation de l'entreprise », dès lors que la valeur de leur entreprise, mesurée à partir de critères précis, aura augmenté sur une période de trois ans.

Mis en place à titre facultatif dans le cadre d'un accord conclu au niveau de l'entreprise ou d'un groupe d'entreprises, ce dispositif bénéficie, au titre des primes versées, d'un régime social et fiscal avantageux (exonération, dans certaines conditions et limites, de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu).

Comme cela est le cas pour les sommes attribuées au titre des autres dispositifs de partage de la valeur et d'épargne salariale (prime de partage de la valeur, intéressement, participation), le principe de « non-substitution » s'applique aux primes attribuées dans le cadre du PPVE, l'objectif de ce dispositif étant de permettre aux salariés d'améliorer leur pouvoir d'achat et/ou de se constituer une épargne. Les primes de partage de la valorisation de l'entreprise ne peuvent ainsi se substituer à un autre élément de rémunération ou à un autre dispositif d'épargne salariale ou de partage de la valeur dont bénéficient les salariés.

Source : extrait du site Internet travail-emploi.gouv.fr, 30 décembre 2024

Document 4 – [La France] Attractive un jour, attractive toujours ?

En 2023, pour la cinquième année consécutive, notre pays a conservé son rang de première destination européenne des investissements directs étrangers, selon l'édition 2024 du Baromètre Ernst&Young de l'attractivité. Avec 1 194 créations et extensions de sites – en recul de 5 % par rapport à 2022 –, elle devance le Royaume-Uni et l'Allemagne, ses principaux partenaires économiques, mais aussi ses premiers concurrents.

Par-delà le résultat espéré et symbolique de ce classement annuel, les motifs de satisfaction sont multiples. Avec 530 créations ou extensions d'usines – en baisse de 3 % en un an –, la France confirme qu'elle est aussi la première destination en Europe pour les investissements industriels. La poignée de projets de méga-usines, notamment dans le secteur des batteries, est la ligne avancée d'un mouvement plus profond de réhabilitation du « produire en France ».

Cette vague encore timide de réindustrialisation est aujourd'hui ancrée dans nos territoires dont les savoir-faire, la qualité des infrastructures et les bassins d'emplois sont synonymes d'un pouvoir d'attraction retrouvé qu'il convient d'entretenir et de valoriser. Et dans les secteurs d'avenir tels que les nouvelles technologies – IA en tête –, l'énergie ou les mobilités, les investisseurs font de plus en plus le choix de la France. L'avenir ne se dessine pas seulement dans la Silicon Valley ou les mégapoles chinoises, il s'esquisse aussi dans un Hexagone en passe de devenir l'épicentre de l'Europe. […]

La France n'a pas changé que son image, mais aussi sa promesse aux investisseurs et leur « expérience client ». Depuis plusieurs années, à coup de réformes, de pactes et de plans divers et variés, notre pays a réussi le tour de force d'améliorer (un peu) sa compétitivité-prix et (davantage) sa compétitivité hors-prix. En tenant ses promesses, notamment dans le domaine fiscal – maintien du Crédit-Impôt Recherche (CIR), réduction de l'impôt sur les sociétés, allégements des impôts de production, refonte du régime des impatriés… elle a retrouvé les faveurs de plusieurs centaines d'entreprises étrangères. En prenant conscience de son handicap en matière de procédures administratives, notamment les délais d'obtention des différents permis nécessaires pour concrétiser un projet d'investissement, elle propose d'instaurer un parcours plus fluide d'instruction parallèle des demandes d'autorisation.

Et enfin, face à un Royaume-Uni post Brexit qui doit réinventer son modèle et à une Allemagne bousculée par la crise énergétique, les ruptures industrielles et la fragilisation du commerce international dont elle dépend tant, la France affiche un visage relativement rassurant, malgré les turbulences sociales chroniques. Elle a su affirmer clairement ses priorités, via notamment le plan « France 2030 », en apportant son concours aux investissements massifs dans un contexte économique volatil et de sa volonté d'adaptation aux ruptures technologiques et sociétales en cours. […]

Certes, la France s'est montrée volontariste et aux côtés des entreprises. Mais cette stratégie s'est également traduite par une forte dégradation des comptes publics. Annoncé fin mars, le creusement plus important que prévu du déficit public en 2023 est une très mauvaise nouvelle car elle écorne l'image de la France en tant que pays gestionnaire et fait douter de sa capacité à maintenir un cap d'absence de nouveaux prélèvements fiscaux. Cette fragilité financière est inquiétante. Elle donne l'image d'une France à la merci des agences de notation. Une telle perception pourrait être de nature à détourner les investisseurs et entrave les efforts budgétaires et fiscaux qu'il reste à produire pour continuer à améliorer sa compétitivité coût et hors coût et lui permettre d'être un pays qui compte dans les secteurs d'avenir.

Source : le baromètre Ernst & Young de l'attractivité de la France 2024, 2 mai 2024.

Document 5 – La France, championne d'Europe des investissements étrangers : « a French paradox » ?

La France est championne d'Europe des investissements directs étrangers ! Selon le dernier rapport sur le commerce et le développement (2023), la France est l'une des destinations mondiales les plus attractives pour les investisseurs étrangers. Depuis 2019, elle conserve son titre européen, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Lors du sommet « Choose France », le 13 mai 2024 au Château de Versailles, le Gouvernement a annoncé 15 milliards d'euros d'investissements étrangers portant sur 56 projets avec, à la clé, la création potentielle de 10 000 emplois. Parmi les projets annoncés, qui se déploieront dans les prochaines années, les projets industriels représentent 44% du total (contre 34 % en 2019), ce qui marque une réindustrialisation relative de notre économie. Les États-Unis demeurent le premier pays investisseur en France.

Cependant, cette performance persistante en termes d'IDE contraste avec des déficits macroéconomiques persistants de la France (déficit public, déficit de la balance commerciale et de la balance paiements, chômage élevé…). Comment expliquer ce paradoxe ?

Les politiques publiques jouent un rôle crucial dans l'attraction des IDE. La France a mis en place plusieurs initiatives pour attirer les investisseurs étrangers, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et la réforme du marché du travail. Cependant, ces mesures ne peuvent pas, à elles seules, résoudre les problèmes structurels de l'économie française. Les avantages des IDE pour la France sont indéniables à court terme. Ils apportent des capitaux, créent des emplois et stimulent l'innovation. Cependant, pour que ces avantages se traduisent en une croissance économique durable, il est essentiel de résoudre les défis structurels à long terme, tels que la réforme du système éducatif, ou l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie.

Source : Vie-publique.fr, par Jean-Marc Figuet, Professeur à Bordeaux School of Economics, 2 juillet 2024.

Document 6 – Choose France est-il vraiment un succès ?

Le sommet Choose France 2024 a été présenté par le gouvernement comme un succès incontestable, qui témoigne d'une forte attractivité économique de notre pays de nature à alimenter une nouvelle dynamique industrielle génératrice de croissance et d'emplois. De plus, les projets d'implantations annoncés permettraient de réduire notre dépendance économique vis-à-vis de l'étranger et de répondre ainsi aux inquiétudes légitimes des Français en termes de souveraineté nationale.

Ces différentes affirmations doivent toutefois être considérablement relativisées.

Premièrement, s'il est vrai que la France a conservé cette année son rang de première destination européenne pour les investissements directs étrangers, les 15 milliards d'investissements annoncés – qui vont s'échelonner sur plusieurs années – sont à rapporter au PIB de la France qui s'élève en 2023 à 2803 milliards d'euros et à notre dette publique qui dépasse les 3000 milliards d'euros… Les 56 promesses d'investissements directs, si elles se réalisent, n'auront donc qu'un très faible impact au niveau macro-économique. Et en raison de leur nature, les investissements étrangers projetés en France ne permettront certainement pas d'améliorer notre balance commerciale, largement déficitaire.

D'autre part, ces projets ne devraient générer qu'environ 10 000 créations d'emplois, alors que plus de 5,2 millions de personnes sont inscrites à France Travail (catégories A, B et C). Sur le critère de l'emploi créé, la France recule d'ailleurs au troisième rang de l'échelle européenne de l'attractivité, derrière le Royaume-Uni et l'Espagne, et même au huitième rang si l'on rapporte le nombre de créations d'emplois à la population active de chaque pays européen concerné. Bref, on est bien loin de compenser les 3 millions d'emplois industriels perdus en France depuis une quarantaine d'années.

Et on est également loin de l'objectif défendu par l'Élysée d'une industrie représentant 15 % du PIB en 2030 : selon l'Usine Nouvelle, 27 projets d'investissements étrangers seulement sur 122 depuis 2018 sont liés à l'installation de nouvelles usines ou centres de recherche/développement...

En second lieu, il convient de s'intéresser aux motivations réelles des décideurs étrangers qui choisissent d'investir en France : notre attractivité repose sur plusieurs facteurs positifs, comme le coût modéré de notre énergie décarbonée ou la qualité de nos réseaux de communication, physiques et numériques. Mais les décisions d'investissement sont souvent liées aux subventions publiques que nous accordons généreusement aux firmes multinationales.

Par exemple, l'implantation à Dunkerque d'une usine de batteries par le groupe taïwanais ProLogium, s'est accompagnée d'un chèque d'1,5 milliard d'aides publiques, soit environ un tiers de l'investissement projeté… D'autre part, les investisseurs étrangers disposent en France d'une main d'œuvre disponible, introuvable en Allemagne ou au Royaume-Uni : même si le coût du

travail reste élevé en France, ces investisseurs peuvent puiser dans un vaste vivier de chômeurs qualifiés, particulièrement dans les anciennes régions industrielles sinistrées, qui doivent accueillir les investissements étrangers les plus importants.

Notre pays a également bénéficié de la guerre en Ukraine qui éloigne les investisseurs des pays de l'Est européen et même de l'Allemagne, davantage impliquée dans ce conflit. Enfin, plusieurs décisions d'investissement ont comme motivation principale ou secondaire le contournement de barrières protectionnistes : car si l'Union européenne refuse d'employer ce terme trop négativement connoté, on évoque de plus en plus à Bruxelles un principe de « préférence communautaire » et plusieurs mesures récentes, comme la création d'une taxe carbone aux frontières de l'UE, sont prises très au sérieux par les firmes multinationales extra-européennes.

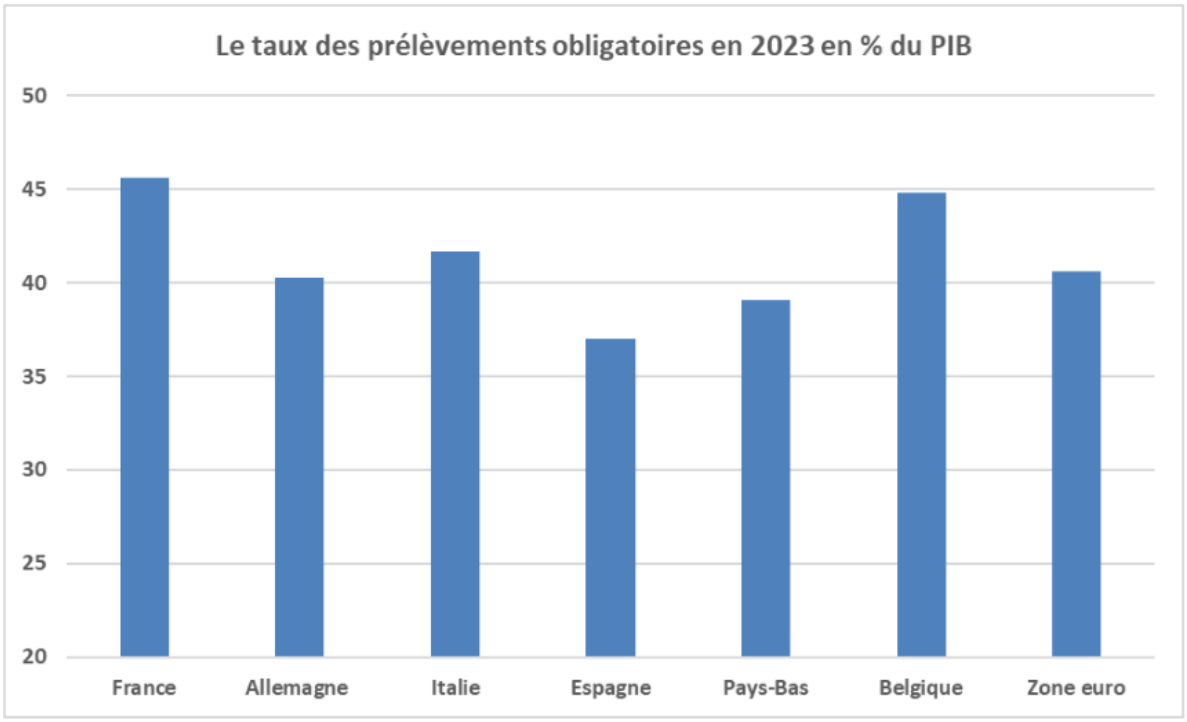
Ainsi, les décisions d'investissement en France des dirigeants étrangers ne sont pas – contrairement à ce qu'affirme l'Élysée avec une certaine autosatisfaction – le seul « résultat des politiques volontaristes et des réformes menées depuis 2017 ».

Enfin, les investissements étrangers attendus à la suite du sommet Choose France permettent-ils de renforcer notre souveraineté économique ? Rien n'est moins sûr : en effet, les investissements étrangers se caractérisent avant tout par leur volatilité. L'Histoire récente a montré que de nombreuses firmes multinationales qui se sont implantées en France ont par la suite transféré leurs actifs dans d'autres pays « mieux-disants », sans pour autant avoir remboursé les subventions publiques reçues… Et les exemples d'installations d'entreprises étrangères en France qui concurrencent et ruinent des entreprises françaises moins compétitives ne manquent pas.

Mais surtout, les chiffres énoncés dans les médias concernant les investissements directs étrangers ne font quasiment jamais la distinction entre les investissements de « création » et les investissements de « prédation » par lesquels des investisseurs étrangers s'approprient une part du patrimoine économique français.

Source : Extrait du Journal du Dimanche, Laurent Izard, 17 mai 2024.

Document 7 – Taux des prélèvements obligatoires dans l'Union européenne (en %)



Source : Eurostat ; FIPECO, 28 novembre 2024.

Document 8 – La redistribution réduit fortement les inégalités en France selon l'Insee

Impôts, taxes, allocations sociales, services publics… Les mécanismes de redistribution bénéficient à près de six Français sur dix, d'après une récente étude de l'Insee. Cette redistribution profite majoritairement aux ménages les plus modestes et aux plus de 65 ans.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié, le 19 septembre 2023, une étude sur les effets de la redistribution sur le niveau de vie des Français.

L'Insee a comparé les impôts, taxes et cotisations acquittés par les ménages aux versements qu'ils ont reçus telles que les prestations sociales (pensions de retraite, allocations familiales, chômage...). Cette étude se base sur une définition élargie de la redistribution qui prend en compte également la valeur des services publics en nature (santé, éducation...) et collectifs (défense, recherche…) dans le revenu des ménages.

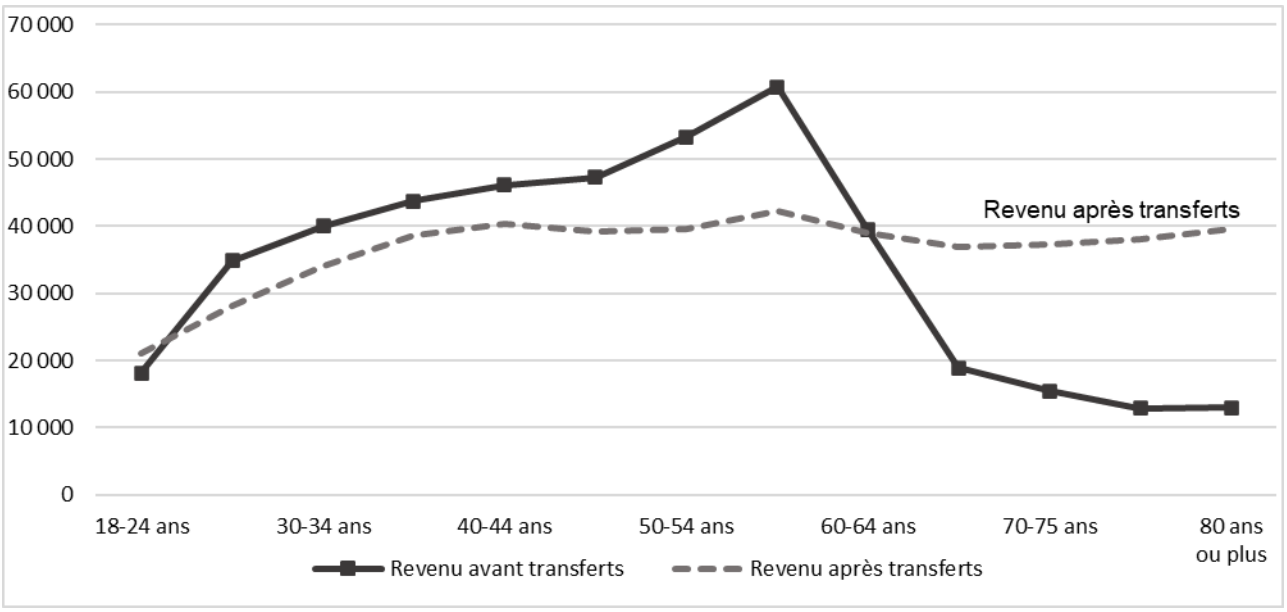
L'Insee retient un découpage en cinq groupes définis à partir du niveau de vie médian : pauvres (en dessous de 60 % du niveau de vie médian, 13 % de la population selon les estimations des sources utilisées), modestes (entre 60 % et 90 %, 27 % de la population), médians (entre 90 % et 120 %, 26 % de la population), plutôt aisés (120 % à 180 %, 24 % de la population) et aisés (au-dessus de 180 %, 10 % de la population).

En 2019, 500 milliards d'euros ont été redistribués, ce qui représente 25 % du revenu national. Cette redistribution élargie à l'ensemble des services publics réduit fortement les inégalités entre les 10 % des ménages les plus aisés et les 13% des ménages les plus pauvres.

Avant redistribution, les ménages aisés disposent en moyenne de 127 270 euros par an en 2019, soit un revenu 18 fois supérieur à celui des ménages pauvres qui s'élève à 6 980 euros. Après redistribution, les revenus des plus aisés sont alors trois fois plus élevés (78 480 euros) que ceux des plus modestes (25 330 euros).

Les prestations en nature, principalement les dépenses de santé et d'éducation, contribuent pour plus de la moitié à la réduction des inégalités (53 %), et les prestations sociales à hauteur de 40 %.

Revenu des ménages avant et après redistribution élargie, selon l'âge



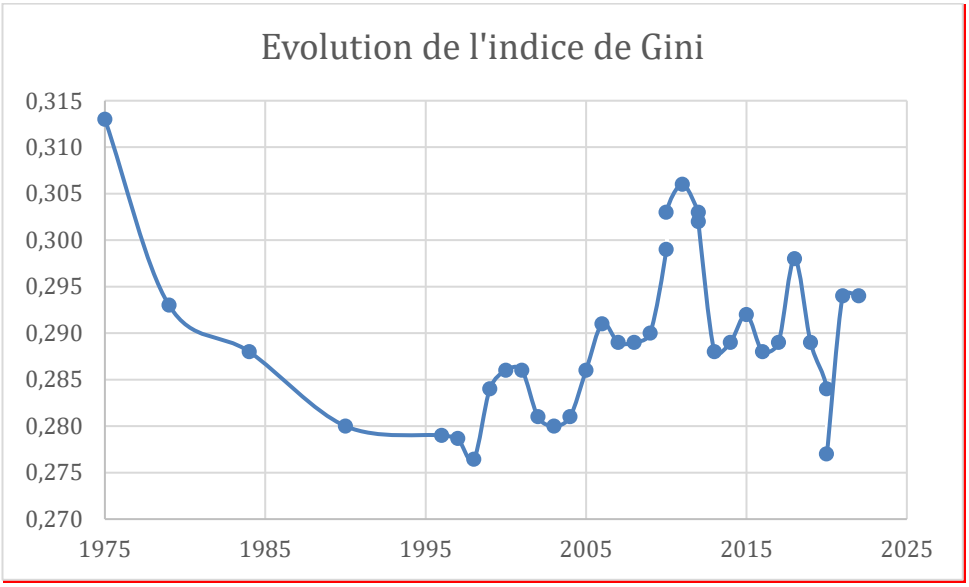
Note : âge de la personne de référence du ménage. Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). Le revenu après transfert ajoute au revenu disponible les transferts en nature et les dépenses collectives.
Lecture : le revenu avant transfert des 55-59 ans est de 60 810 euros par unité de consommation (UC).

Source du graphique : viepublique.fr / DILA, INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

Source : viepublique.fr, 27 septembre 2023.

Document 9 – Les inégalités de revenus remontent

L'indice de Gini diminue jusqu'au milieu des années 1990 pour atteindre un point bas à 0,276 en 1998. À la fin des années 1990, on assiste à un tournant dans l'histoire des inégalités de niveau de vie en France : l'indice de Gini se remet à augmenter fortement jusqu'à un sommet de 0,306 atteint en 2011. La tendance à la hausse est sensible quand on écarte les valeurs extrêmes comme celles de 2011 et 2020.



- Les données antérieures à 1996 ont été révisées en 2019 et ont été calculées **hors revenus financiers**. Elles sont donc comparables entre elles mais non directement comparables avec celles postérieures à 1990.
- Il faut tenir compte des ruptures de séries en 2010, 2012 et 2020 pour étudier l'évolution de l'indicateur sur la période 1996-2022.

Lecture : en 2022, l'indice de Gini du niveau de vie est de 0,294.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage (en logement ordinaire) dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1975 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2022.

En conclusion**,** les inégalités de niveau de vie, observées à travers ces différents indicateurs, n'explosent pas en France. Mais la tendance historique à la baisse s'est retournée. Tout au long des années 1970 à 1990, les revenus des pauvres et des riches avaient tendance à se rapprocher. Depuis la fin des années 1990, les écarts entament une remontée, avec des pics marqués en 2011-2012 et en 2018. Les deux dernières années pour lesquelles nous disposons de données, 2021 et 2022, se situent parmi les plus inégalitaires des dernières décennies, notamment pour les indicateurs qui tiennent compte des revenus des très riches.

La crise sanitaire, puis deux années d'inflation, n'ont pas bouleversé les hiérarchies ni l'ampleur des écarts. Les chocs économiques récents ont été en grande partie amortis par des mesures globales – telles que le bouclier tarifaire sur l'énergie et l'essence – et par des aides ponctuelles aux plus pauvres – comme les chèques énergie par exemple. Surtout, la baisse du chômage a permis à une partie des plus modestes d'améliorer leurs revenus du travail.

Mais les inégalités de revenus se maintiennent à un niveau élevé. Les plus riches prospèrent grâce à des revenus financiers en hausse et à la suppression de la taxe d'habitation, tandis que la pauvreté continue de s'accroître. Entre 2022 et la mi-2024, l'inflation est demeurée sur un rythme élevé. Or, les personnes aux revenus les plus faibles subissent plus fortement les hausses de prix des biens essentiels, et voient leurs marges de manœuvre de plus en plus réduites.

Source : Observatoire des inégalités, 17 juillet 2024.